

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Objet : Versement aux associations des acomptes de subventions pour l'année 2019

Rapporteur : Pierre BERGERET

La Ville de Tassin la Demi-Lune met en place chaque année un partenariat financier avec les associations les plus importantes de la commune. Dans ce cadre, et tel que défini dans les conventions d'objectifs mises en place avec les associations bénéficiaires, il est prévu le versement en année N+1 d'un acompte de 30 % de la subvention votée l'année N pour le fonctionnement.

L'objectif de ce préfinancement est d'éviter à ces structures de faire face à d'éventuels soucis de trésorerie dans l'attente de l'attribution de la subvention annuelle de la commune et des recettes issues des adhésions souvent renouvelées seulement en milieu d'année.

Toutefois, cet acompte ne présuppose en rien du montant qui pourrait être attribué sur l'exercice 2019, lequel est soumis à l'examen des dossiers de demande de subvention par les commissions municipales et à la délibération du Conseil municipal s'y rapportant.

La Ville conclut réglementairement avec ces mêmes associations une convention d'objectifs et de moyens dans le cas où la subvention et les aides apportées en nature sont supérieures à 23 000 € par an.

Les cinq associations qui peuvent être concernées sont :

- Centre Social de l'Orangerie ;
- Comité Pour Nos Gosses (CPNG) ;
- Union Olympique Demi Lunoise (UODL omnisports) ;
- Maison Pour Tous (MPT) ;
- Ecole de musique.

Il vous est proposé d'ajouter à cette liste le Comité des Œuvres Sociales de la Ville (MASCOT) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organes de la collectivité pour lesquels un acompte pourrait également être versé en début d'année, si besoin.

En ce sens, ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 05 décembre 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur ces acomptes de subventions à verser en début d'année 2019 (cf. tableau récapitulatif ci-dessous).

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES 1er ACOMPTES DE SUBVENTIONS A VERSER
EN 2019**

	SUBV. 2018	ACOMPTE 30 %
CENTRE SOCIAL - Fonctionnement	95 000 €	28 500 €
COMITE POUR NOS GOSSES	63 600 €	19 000 €
U.O.D.L - Fonctionnement	33 887 €	10 000 €
MAISON POUR TOUS - Fonctionnement	103 500 €	31 000 €
ECOLE DE MUSIQUE - Fonctionnement	75 000 €	22 500 €
		111 000 €

	SUBV. 2018	ACOMPTE 30 %
MASCOT	47 842 €	14 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2 000 000 €	600 000 €
		614 000 €